



BULLETIN D'INFORMATION SUR LA COMMANDE PUBLIQUE



PUBLICATION DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DU MALI/ N°460 DU 08 MAI 2026

Directeur de Publication : Alassane BA /Rédacteur en Chef et
Coordonnateur de la Rédaction : Djiri DOUCOURE/Montage & Infographie : Soumaïla GUINDO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

.....
OFFICE DU NIGER

.....
DIRECTION GENERALE

.....
DIRECTION DES FINANCES
ET DE LA COMPTABILITE/SPM



AMI N° 03 /PDG-ON DU 06 Mai 2026

Services de consultants pour la prestation d'Etudes de l'instauration de la redevance tertiaire.

I. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu une Contribution, du Ministère Néerlandais du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement, en vue de financer les activités du Projet de Productivité de l'Eau à l'Office du Niger (PRODEAU-ON). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre de l'étude de l'instauration de la redevance tertiaire prévue dans ledit projet.

Le Projet de Productivité de l'Eau à l'Office du Niger (PRODEAU-ON) est un projet de l'Office du Niger, soutenu par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Mali, qui finance le projet. Après la Signature de l'Arrangement au 30 avril 2024, il est prévu de recruter un bureau d'étude pour l'instauration de la redevance eau.

Le Projet PRODEAU-ON vise à renforcer la résilience des systèmes de production de l'Office du Niger afin de parvenir à une productivité de l'eau plus élevée et plus durable. Il a cinq (05) objectifs spécifiques, qui orientent les résultats et les activités :

- Amélioration de la gestion des eaux d'irrigation au niveau tertiaire, adaptée aux exigences d'efficacité, de productivité et de durabilité, par des dispositifs organisationnel et financier et des mesures techniques appropriés.
- Emergence des systèmes de production diversifiés et durables au sein et autour des zones aménagées de l'Office du Niger, adaptés aux exigences de gestion d'eau, qui sécurisent et augmentent les revenus des exploitations familiales.
- Contribution à la gestion durable des ressources en eaux aux niveaux du système tertiaire à l'Office du Niger par les eaux d'irrigation et de drainage, par des meilleures connaissances et évaluations environnementales.
- Contribution à une meilleure performance des organisations des exploitations familiales, capables de gestion de l'eau adaptée (participation aux instances de gestion), de fournir des services aux membres et de représenter les intérêts des exploitations familiales.

- Contribution aux conditions agro- et socio-économiques favorables pour la transition des exploitations agricoles vers des systèmes viables, plus diversifiés.

Pour la réalisation du projet, il est prévu l'étude de l'instauration de la redevance tertiaire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit cet appel à candidature pour la sélection d'un prestataire en vue de réaliser l'étude de l'instauration de la redevance tertiaire.

II. OBJET DE LA MISSION :

L'objet de cette mission est l'instauration d'une redevance tertiaire moyenne applicable à l'ensemble du réseau tertiaire.

III. DUREE D'EXECUTION

La durée prévisionnelle d'exécution du marché est de quarante-cinq (45) jours.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. L'Office du Niger invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux d'études intéressés doivent fournir tous les documents ou pièces permettant d'apprécier la régularité de leurs situations juridique, fiscale et capacité technique démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations attendues (références concernant l'exécution de contrats analogues, disponibilité et qualifications nécessaires parmi son personnel ou son réseau d'experts, etc.).
2. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de l'article 22 conflit d'intérêts du Code des Marchés Publics (décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015) sont applicables.
3. Les consultants pourront s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives et se constituer en groupement (le groupement doit être solidaire).
4. La langue de soumission des dossiers est le français.

V. CRITERES DE PRESELECTION :

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. **Critère 1** : Disposer de toutes les pièces administratives et fiscales ci-après, il s'agit notamment :
 - Registre de commerce ou tout autre document autorisant l'exercice de la profession ;
 - Quitus fiscal en cours de validité à la date de dépôt de la réponse à l'AMI ;
 - Certificat de non faillite en cours de validité à la date de dépôt de la réponse à l'AMI ;
 - Acte de constitution de groupement (le cas échéant).
2. **Critère 2** : Disposer d'au moins d'une (01) expérience similaire dans les prestations d'étude relative à l'évaluation d'un montant pour le service d'eau fourni (redevance eau) dans le milieu rural ou urbain ou à des études stratégiques dans le domaine de la gestion de l'eau ou de la maintenance et l'entretien de périmètres irrigués, attestées par des attestations de bonne fin d'exécution certifiées conformes à l'original, accompagnées des copies des pages de garde et de signature du marché correspondant émanant d'organismes publics ou para publics ou internationaux.

Les candidats répondant aux critères seront classés suivant le nombre d'expériences requises. Au cas où des consultants seront classés ex-aequo, les candidats ayant participé à un plus grand nombre de projets d'envergure sera sélectionné. Sur la base du classement, l'Office du Niger établira, une liste restreinte de six (06) bureaux au maximum qui seront invités à soumissionner. Il est à noter que l'intérêt manifesté par le candidat n'implique aucune obligation de la part de l'Office du Niger de les inclure sur la liste restreinte.

La sélection finale se fera sur la base de **la qualité technique et du montant de la proposition** en accord avec les procédures édictées dans le Code des marchés de la République du Mali ci-dessus référencé.

VI. DATE LIMITE DE DEPOT ET ADRESSE DE RECEPTION

1. Les Bureaux d'Etudes intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 07 heures 45 minutes à 16 heures 45 minutes du lundi au jeudi et de 07 heures 45 minutes à 12 heures 30 minutes, le vendredi:

Direction Générale de l'Office du Niger Quartier administratif, Boulevard de l'indépendance

Et aux adresses suivantes : *solosmk2001@yahoo.fr; timbagga2003@yahoo.fr.*

2. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avec la mention « **Services de consultants pour la prestation d'Etudes de l'instauration de la redevance tertiaire** » au plus tard **le 02 juin 2026 à 10 heures 00 minutes**, à l'adresse ci-dessous en version papier (Original et deux copies) et en version numérique sur clé USB

OFFICE DU NIGER - Direction Générale, Quartier administratif, Boulevard de l'Indépendance,
BP : 106 Ségou – Mali ; Tél : (223) 21 32 02 92/FAX : (223) 21 32 01 43.

NB : Ce présent avis fait suite à l'Avis de Manifestation d'Intérêt N°02/PDG-ON du 01 Avril 2026

Ségou le 06 Mai 2026

Ampliations :

DFC/DGEMRH

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

SPM/PRODEAU/CCRP

DE L'OFFICE DU NIGER

CHRONO

.....
OFFICE DU NIGER

.....
DIRECTION GENERALE

.....
DIRECTION DES FINANCES
ET DE LA COMPTABILITE/SPM



AMI N° 04 /PDG-ON DU 06 Mai 2026

Services de consultants pour la prestation d'études de faisabilité et de dimensionnements de système photovoltaïque à l'Office du Niger, siège et zones et contrôle de leur installation.

I. CONTEXTE

L'Office du Niger, acteur majeur de la souveraineté alimentaire au Mali, fait face à des crises énergétiques récurrentes, entravant le fonctionnement de ses services aussi bien à la Direction générale à Ségou qu'au niveau des zones de production (Molodo, Niono, M'Béwani, Ké-Macina, Kolongo, N'Débougou et Kouroumari).

Les difficultés récurrentes liées aux coupures d'électricité et au manque de carburant affectent sérieusement la continuité des activités, et entrave gravement l'atteinte des objectifs.

L'électricité fournie par Energie du Mali (EDM) n'est disponible à Ségou que par rotation de huit (8) heures par jour, et un jour sur deux durant les horaires de travail. La crise du carburant ne permet pas de faire fonctionner régulièrement les groupes électrogènes qui constituent la seule solution palliative disponible actuellement. A cela s'ajoute le coût particulièrement onéreux du Gasoil avec un prix officiel de 940 FCFA/l. Ainsi, le coût du gasoil en 2026 est estimé à 620 998 392 FCFA dans le budget.

Le fonctionnement de l'Office du Niger repose presque exclusivement sur des équipements informatiques et bureautiques, les suites bureautiques, les outils de connexion et de communication classiques et trois applications métiers que sont :

- SIGON (Système d'Information Globale de l'Office du Niger), une application client-serveur, qui permet de gérer au quotidien les principales activités des zones de production (maintenance du réseau hydraulique et suivi des consommations d'eau, attribution des parcelles, facturation et recouvrement de la redevance eau et suivi agro-socio-économique).
- FINPRONET (gestion des FINances et des PROJets en environnement .NET), une application client-serveur, qui permet de gérer dans les zones et au siège les fonctions de comptabilité générale, de comptabilité matière, de comptabilité analytique, de suivi budgétaire, de gestion de la trésorerie et de suivi des marchés.
- GRH-P (Gestion des Ressources Humaines et la Paie), une application WinDev, qui permet de gérer les Ressources Humaines et la Paie.

Dans ce contexte, le recours à l'énergie solaire photovoltaïque apparaît comme une solution durable, économique et respectueuse de l'environnement pour renforcer l'autonomie énergétique et garantir la continuité du service au siège et dans les zones de production.

En vue de garantir les meilleurs choix possibles (en termes d'efficacités technique et économique), l'Office du Niger envisage de recourir aux services d'un bureau spécialisé en énergie solaire pour mener une étude de faisabilité et de dimensionnement pour l'installation de systèmes photovoltaïques modernes au siège et dans les zones de production.

II. OBJET DE LA MISSION :

L'objectif général de l'étude est d'évaluer la faisabilité technico-économique de l'installation d'un système photovoltaïque adapté aux besoins de l'Office du Niger.

De façon spécifique, les objectifs suivants sont poursuivis:

- 1) Déterminer les besoins énergétiques actuels et futurs (inventaire de l'ensemble des équipements actuels et projection sur le futur) ;
- 2) Identifier les solutions adaptées (spécifications techniques, dimensionnement, stockage, hybridation éventuelle) des Scénarios possibles
- 3) Identifier les sites d'installation garantissant un fonctionnement optimal avec un minimum d'investissements nouveaux;
- 4) Évaluer les coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;
- 5) Produire les spécifications techniques pour l'élaboration du dossier de sélection d'une entreprise ;
- 6) Déterminer le plan de mise en œuvre détaillé et recommandations stratégiques
- 7) Suivre, contrôler et valider les installations effectuées.

III. DUREE D'EXECUTION

La durée prévisionnelle d'exécution du marché est de trente (30) jours pour les études et vingt (20) en temps partiel pour le contrôle et la surveillance des installations.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. L'Office du Niger invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux d'études intéressés doivent fournir tous les documents ou pièces permettant d'apprécier la régularité de leurs situations juridique, fiscale et capacité technique démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations attendues (références concernant l'exécution de contrats analogues, disponibilité et qualifications nécessaires parmi son personnel ou son réseau d'experts, etc.).
6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de l'article 22 conflit d'intérêts du Code des Marchés Publics (décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015) sont applicables.
7. Les consultants pourront s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives et se constituer en groupement (le groupement doit être solidaire).
8. La langue de soumission des dossiers est le français.

V. CRITERES DE PRESELECTION :

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. **Critère 1** : Disposer de toutes les pièces administratives et fiscales ci-après, il s'agit notamment :
 - Registre de commerce ou tout autre document autorisant l'exercice de la profession ;
 - Quitus fiscal en cours de validité à la date de dépôt de la réponse à l'AMI ;

- Certificat de non faillite en cours de validité à la date de dépôt de la réponse à l'AMI ;
 - Acte de constitution de groupement (le cas échéant).
2. **Critère 2** : Disposer d'au moins d'une (01) expérience similaire dans les prestations d'études relatives à l'installation de systèmes photovoltaïques d'envergure similaire à la prestation, attestée par une attestation de bonne fin d'exécution certifiée conforme à l'original, accompagnée des copies des pages de garde et de signature du marché correspondant émanant d'organismes publics ou para publics ou internationaux.

Les candidats répondant aux critères seront classés suivant le nombre d'expériences requises. Au cas où des consultants seront classés ex-aequo, les candidats ayant participé à un plus grand nombre de projets d'envergure sera sélectionné. Sur la base du classement, l'Office du Niger établira, une liste restreinte de six (06) bureaux au maximum qui seront invités à soumissionner. Il est à noter que l'intérêt manifesté par le candidat n'implique aucune obligation de la part de l'Office du Niger de les inclure sur la liste restreinte.

La sélection finale se fera sur la base de **la qualité technique et du montant de la proposition** en accord avec les procédures édictées dans le Code des marchés de la République du Mali ci-dessus référencé.

VI. DATE LIMITE DE DEPOT ET ADRESSE DE RECEPTION

3. Les Bureaux d'Etudes intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires pendant les jours ouvrables à l'adresse ci-dessous de 07 heures 45 minutes à 16 heures 45 minutes du lundi au jeudi et de 07 heures 45 minutes à 12 heures 30 minutes, le vendredi:

Direction Générale de l'Office du Niger Quartier administratif, Boulevard de l'indépendance

Et aux adresses suivantes : solosmk2001@yahoo.fr; asdoursy@gmail.com.

4. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées avec la mention « **Services de consultants pour la prestation d'Etudes de faisabilité et de dimensionnements de système photovoltaïque à l'Office du Niger, siège et zones et contrôle de leur installation** » au plus tard **le 22 Mai 2026 à 09 heures 30 minutes**, à l'adresse ci-dessous en version papier (Original et deux copies) et en version numérique sur clé USB

OFFICE DU NIGER - Direction Générale, Quartier administratif, Boulevard de l'Indépendance, BP : 106 Ségou – Mali ; Tél : (223) 21 32 02 92/FAX : (223) 21 32 01 43.

Ségou le 06 Mai 2026

Ampliations :

DFC/DIPS/CCRP

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

SPM

DE L'OFFICE DU NIGER

CHRONO

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE

PROJET D'APPUI A L'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE ET ASSAINISSEM, ENT RESILIENTS AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA COVID-19 DANS
LA REGION DE KAYES ET LE CERCLE DE KATI
(PAAEPAR-3C2K)

CELLULE D'EXECUTION DU PROJET (CEP)

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple–Un But–Une Foi

Avis d'Appel d'Offres

Invitation à soumissionner [IAS]

Travaux de taille moyenne

(Procédure à enveloppe unique)

IAS N° : T-001
Maître d'Ouvrage : MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU
Projet : Projet d'Appui à l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement Résilients au Changement Climatique et à la Covid-19 dans la Région de Kayes et le Cercle de Kati (PAAEPAR-3C2K)
Nom du Marché : Travaux de réalisation de 11 SHVA dans la Région de Kayes (05 SHVA dans 02 communes des cercles de Nioro et Kayes et 06 SHVA dans 05 communes des cercles de Kita et Kéniéba)
Pays : République du Mali
Prêt/Crédit/Don N° : 5600155005453
Méthode de passation de Marché : Appel d'Offres (international) ouvert (AOIO)
AOIO/AOIR N° : 002-2026/MEE-DNH-PAAEPAR 3C2K-CEP

Émis le : 30 avril 2026

1. La République du Mali a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) ci-après dénommée la Banque pour financer le Projet d'Appui à l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement Résilients au Changement Climatique et à la Covid-19 dans la Région de Kayes et le Cercle de Kati (PAAEPAR-3C2K), et a l'intention d'utiliser une partie de ce dont pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Travaux de réalisation de 11 SHVA dans la Région de Kayes (05 SHVA dans 02 communes des cercles de Nioro et Kayes et 06 SHVA dans 05 communes des cercles de Kita et Kéniéba).**
2. La Direction Nationale de l'Hydraulique sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de 11 Systèmes d'Hydrauliques Villageoises Améliorés (SHVA) dans la région de Kayes.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale ouverte en recourant à un Appel d'Offres ouvert (AOIO) telle que définie dans le Cadre de Passation des

Marchés de la Banque du 14 Octobre 2015 et ouverte à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de M. Madiou TOURE, Coordinateur de la Cellule d'exécution du PAEPAAR-3C2K à la DNH, Email : madioutoure6@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous durant les heures de travail de 8 heures 00 min à 16 heures 00 min : Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH), BP 66 Bamako Mali, Tel. : +223 76 35 67 18.
5. Le Dossier d'Appel d'Offres en **français** peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera en espèce. Le Dossier d'appel d'offres sera adressé en version électronique.
6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous :
Cellule d'exécution du PAEPAAR-3C2K à la Direction Nationale de l'Hydraulique, BP : 66, Bamako, République du Mali
Tél : +223 76 35 67 18
au plus tard le **02 juin 2026 à 10 heures TU**. La soumission des Offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les Offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse ci-dessous :
Salle de réunion de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) du PAAEPAR 3C2K, le **02 juin 2026 à 10 heures TU**.
7. Les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission pour un montant de : **Dix-huit millions quatre cent trente-cinq mille (18 435 000) francs CFA**.
8. Veuillez noter que le Cadre de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'appel d'offres.
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Direction Nationale de l'Hydraulique
Square Patrice Lumumba
Monsieur Madiou TOURE – Coordinateur du Projet
BP : 66, Bamako, République du Mali
Tél : +223 76 35 67 18
E-mail : madioutoure6@gmail.com

Bamako, le 29 avril 2026

Directeur National de l'Hydraulique,

Sekou DIARRA

Chevalier de l'Ordre National